



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

Quand les victimes deviennent des accusées : un discours qui inverse la réalité.

Les propos du Président de la République du Burundi, Évariste Ndayishimiye, affirmant que les femmes seraient responsables des violences sexuelles qu'elles subissent, suscitent de sérieuses préoccupations.

Des propos controversés sur les droits des femmes au Burundi.

Ces déclarations interviennent en pleine période de mobilisation internationale pour les droits des femmes, alors même que les violences basées sur le genre continuent d'affecter de nombreuses femmes et filles au Burundi.

Le président de la République a également déclaré que la lutte pour les droits des femmes n'aurait plus lieu d'être au Burundi, au motif que les femmes disposent déjà de droits. Une telle affirmation mérite d'être examinée à la lumière de la situation réelle vécue par les femmes et les filles dans le pays.

Une réalité documentée qui montre la gravité des violences.

Les informations recueillies dans le bulletin ***Femme abusée, nation déchirée*** du Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité au Burundi (MFFPS), couvrant le mois de février 2026¹, mettent en évidence plusieurs cas graves : violences sexuelles contre des mineures, homicides de femmes, assassinats d'enfants, arrestation arbitraire et disparition.

Ces cas, confirmés par des sources locales et par des organisations de défense des droits humains, rappellent que les femmes, les filles et les enfants restent particulièrement exposés à différentes formes de violence.

Ils montrent également que les victimes sont souvent ciblées en raison de leur vulnérabilité, et non en raison d'un comportement qui pourrait expliquer ou justifier les violences dont elles sont victimes.

L'existence de droits ne signifie pas que les violences ont disparu.

Le Burundi dispose de textes juridiques qui reconnaissent l'égalité entre les femmes et les hommes et qui prévoient la protection des femmes contre les violences. Toutefois, l'existence de ces dispositions légales ne signifie pas que ces droits sont pleinement garantis dans la pratique.

¹ <https://burundimffps.org/bulletin-mensuel-femme-abusee-nation-dechiree-fevrier-2026/>



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

Les cas documentés chaque mois par le MFFPS² montrent que les femmes et les filles continuent d'être exposées à des violences graves, notamment des violences sexuelles et des féminicides. Ces situations mettent en évidence des défis persistants en matière de prévention, de protection des victimes et d'accès à la justice.

Dans ce contexte, les initiatives visant à promouvoir les droits des femmes restent importantes. Elles contribuent à renforcer l'application effective des droits reconnus par la loi et à améliorer la protection des personnes les plus vulnérables.

La responsabilité des violences incombe aux auteurs.

Les violences sexuelles sont des crimes commis par des individus qui utilisent la force, la contrainte ou l'abus de pouvoir. Les victimes, femmes, adolescentes ou enfants, subissent ces actes sans en être responsables.

Les exemples documentés illustrent clairement cette réalité, notamment le cas d'une jeune domestique agressée sur son lieu de travail ou celui d'une fillette de trois ans attirée par un bonbon avant d'être victime d'une agression.

Dans ces conditions, *attribuer la responsabilité des violences aux victimes ne correspond pas à la réalité des faits. Une telle approche risque de détourner l'attention des auteurs et d'affaiblir les efforts de lutte contre ces crimes.*

Des propos qui peuvent renforcer le silence autour des violences.

Les violences sexuelles restent souvent sous-déclarées en raison de la peur, de la stigmatisation et des pressions sociales. Lorsque des responsables publics suggèrent que les victimes pourraient être responsables des violences qu'elles subissent, cela peut décourager certaines personnes de dénoncer les faits.

Ces discours peuvent également réduire la confiance envers les institutions et contribuer à maintenir un climat d'impunité pour les auteurs de violences.

Un discours en décalage avec les efforts de lutte contre les violences.

Le mois de mars est consacré, au niveau international, à la promotion des droits des femmes et à la lutte contre les violences basées sur le genre. Cette période rappelle que les violences

² <https://burundimffps.org/category/nation-dechiree/>



Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité

sexuelles ne relèvent jamais de la responsabilité des victimes et qu'elles doivent être reconnues et sanctionnées comme des crimes.

Dans ce contexte, les discours publics devraient contribuer à soutenir les victimes, encourager la dénonciation des violences et renforcer les mécanismes de prévention et de protection.

La protection des femmes et des filles demeure un enjeu essentiel.

Les violences faites aux femmes et aux filles ne concernent pas uniquement les victimes directes. Elles interrogent la capacité des institutions et de la société à protéger les personnes les plus vulnérables.

Chaque cas d'agression, de meurtre ou de disparition constitue un signal d'alerte. Répondre à ces situations exige des politiques publiques efficaces, un système judiciaire capable d'agir et des discours responsables qui reconnaissent la gravité de ces violences.

La lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles reste donc un enjeu essentiel pour garantir la dignité, la sécurité et les droits de toutes et tous.